

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

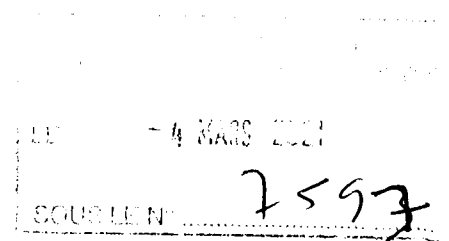
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05952 Numéro SIREN : 810 565 101 Nom ou dénomination : 3D MEDICAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2021 sous le numéro de dépôt 7597



3D MEDICAL

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 12 Allé de la Tuilerie – ZA de la Tuilerie – 94440 Marolles-en-Brie

RCS : CRETEIL 810 565 101

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris

91 rue Saint Lazare – 75009 Paris

Société par Actions Simplifiée au capital de 850 euros – RCS Paris B 789 994 514 – Siret 789 994 514 00030

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société 3D Médical,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3D Médical relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 08 janvier 2021

Le commissaire aux comptes

IMPULSA Audit
(Anciennement Groupe SR Conseil
Paris)

Membre de la compagnie régionale
de Paris



Grégoire Proust



DESIGNATION DE LA SOCIETE

3D MEDICAL SAS
SAS AU CAPITAL DE 10.000€
Siège Social
12 Allée de la Tuilerie
ZA de la Tuilerie
94440 - MAROLLES EN BRIE

R.C.S EVRY 810 565 101

COMPTES ANNUELS

PERIODE DU 01/01/2019 au 31/12/2019

L'exercice a une période de 12 mois du 01/01/2019 au 31/12/2019
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Bilan ACTIF
BILAN PASSIF
COMPTE DE RESULTAT
COMPTE DE RESULTAT (Suite)
ANNEXES 1 à 9

ETAT FINANCIER

BILAN ACTIF		ANNEE 2019		
	Brut	Amortissements Déprecations	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles	112 350 €	31 918 €	80 431 €	25 781 €
Immobilisations Corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage indus.	1 192 258 €	255 496 €	936 764 €	301 754 €
Immobilisations Financières				
Autres Immobilisations Financières	4 500 €	- €	4 500 €	4 500 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 309 108 €	287 414 €	1 021 694 €	332 034 €
ACTIF CIRCULANT				
Matieres Premières	11 284 €	3 385 €	7 899 €	26 875 €
Encours de production	202 978 €	- €	202 978 €	107 053 €
Avances et Acomptes Versés sur Cdes	- €	- €	- €	- €
Créances	- €	- €	- €	- €
Clients et Comptes rattachés	524 734 €	- €	524 734 €	146 507 €
Autres Créances	413 846 €	- €	413 846 €	57 358 €
Divers	- €	- €	- €	- €
Disponibilités	159 348 €	- €	159 348 €	258 793 €
Charges Constatées d'avance	38 018 €	- €	38 018 €	41 703 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 350 207 €	3 385 €	1 346 822 €	596 586 €
TOTAL GENERAL	2 659 315 €	290 799 €	2 368 516 €	970 323 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS**BILAN PASSIF****ANNEE 2019**

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000 €	10 000 €
Réserve Légale	1 000 €	1 000 €
Report à Nouveau	175 627 €	165 754 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	476 048 €	9 873 €
Subvention d'investissement	152 620 €	- €
TOTAL	815 295 €	186 627 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provision pour risques	- €	- €
Provisions Reglementées	- €	- €
TOTAL	- €	- €
DETTES		
Emprunts et Dettes Diverses	468 705 €	541 514 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	851 676 €	206 685 €
Dettes Fiscales et Sociales	232 839 €	35 497 €
Autres Dettes	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €
TOTAL	1 553 221 €	783 696 €
TOTAL GENERAL	2 368 516 €	970 323 €

ETATS FINANCIERS**COMPTE DE RESULTAT****ANNEE 2019**

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de Marchandises	1 758 716 €	568 090 €
Production Vendue Biens	- €	- €
Production Vendue Services	24 229 €	27 350 €
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 782 944 €	595 440 €
Dont Exportation	163 021 €	146 583 €
Production Stockée	122 082 €	107 056 €
Subventions Exploitation	80 219 €	- €
Reprises sur Prtvisions (et amortissements), transferts de charge	- €	- €
Autres Produits	839 €	1 267 €
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION I	1 986 084 €	703 763 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de Marchandises	82 416 €	161 913 €
Variation de Stock Marchandises	26 875 €	14 013 €
Achats de matières premières et autres approvisionnements	104 663 €	55 393 €
Variation de Stock Matières Premières	26 157 €	- €
Autres Achats et charges externes	749 704 €	308 333 €
Impôts Taxes et versements assimilés	6 154 €	2 092 €
Salaires et traitements	169 515 €	84 913 €
Charges sociales	49 689 €	21 161 €
Dotations aux amortissements et déprecations	- €	- €
sur immobilisations	140 428 €	100 763 €
Autres charges	1 295 €	202 €
Dotation aux Provisions	3 385 €	- €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION II	1 360 280 €	720 757 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	625 804 €	16 994 €
Produits Financiers	444 €	93 €
Charges Financières	2 044 €	211 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	624 204 €	17 122 €
Produits exceptionnels	13 581 €	20 294 €
Charges Exceptionnelles	5 036 €	484 €
Impôts sur les Benefices	156 701 €	6 207 €
RESULTAT NET	476 048 €	9 873 €

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 sont caractérisés par des valeurs suivantes :

TOTAL DU BILAN	2.368.516€
TOTAL DES CHARGES	1.360.280€
TOTAL DES PRODUITS	1.986.084€
RESULTAT DE L'EXERCICE	476.048€

FAITS CARACTERISTIQUE DE L'EXERCICE

La SAS 3DMEDICAL a enregistré en 2019, une très forte augmentation de son chiffre d'affaires, passant de 703.763€ à 1.986.084€ soit une progression de 2.8 fois
Elle a investi sur l'exercice 795.131€ HT

REGLES GENERALES

Les comptes de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes comptables 206-07 du 04/11/2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention les montants sont exprimés en euros

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencement et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel Informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les coûts sont évalués suivant la méthode du premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

CREANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ils tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

ANNEXE 5 - ACTIF IMMOBILISE

Voir tableau joint

ANNEXE 6 - PASSIF

Voir tableau joint

ANNEXE 7 - COMPTES DE RESULTAT

Voir tableau joint

ANNEXE 8 - IMMOBILISATIONS

Voir tableau joint

ANNEXE 9 - AMORTISSEMENTS

Voir tableau joint

ANNEXE 10 - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Voir tableau joint

ANNEXE 11 - ETAT DES DETTES

Voir tableau joint

ANNEXE 12 - CHARGES A PAYER DETAIL

Voir tableau joint

ANNEXE 13 - PROVISIONS

Voir tableau joint

ANNEXE 14 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Voir tableau joint

ANNEXE 15 - PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

Voir tableau joint

ANNEXE 16 - PRODUITS A RECEVOIR

Voir tableau joint

ANNEXE 17 - TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RESULTAT DES EXERCICES PRECEDENTS

Pas de Distribution de Dividendes Résultats en report à nouveau

REPORT A NOUVEAU au 31/12/2019

175.627€

ANNEXE 18 - DETAIL DES PLUS OU MOINS VALUES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

REMARQUES IMPORTANTES

Activité de l'exercice en cours :

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance de la pandémie liée au COVID-19 et la déclaration de l'état d'urgence avec effet au 12 mars 2020 ont des incidences sur l'activité de notre société dont on ne connaît pas encore toute l'étendue et toutes les répercussions à ce jour.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Le confinement et la crise du COVID 19 aura de fortes répercussions sur le chiffre d'affaire de 2020. Une part importante de notre chiffre d'affaires se réalise sur le secteur du Médical qui est aussi économiquement très fortement touché.

M.MARLASCA Emilio
Comptabilité

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS

ACTIF IMMOBILISE

ANNEE 2019

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Au Début D'exercice	Augmentation	Virements Internes	Diminution	En Fin d'exercice
Brevets	- €	69 090 €	- €	- €	69 090 €
Immobilisations Incorporelles	43 260 €	- €	- €	- €	43 260 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 260 €	69 090 €	- €	- €	112 350 €
Installations techniques, matériel et outillage indus.	429 562 €	718 106 €	- €	- €	1 147 667 €
Installations Generales Agencements	1 158 €	3 670 €	- €	- €	4 828 €
Autres Immobilisations Corporelles	541 €	4 266 €	- €	- €	4 806 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	431 261 €	726 042 €	- €	- €	1 157 301 €
Immobilisations Corporelles en cours	- €	34 957 €	- €	- €	34 957 €
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	431 261 €	760 999 €	- €	- €	1 192 257 €
Prêts et autre immobilisations financières	4 500 €	- €	- €	- €	4 500 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 500 €	- €	- €	- €	4 500 €
ACTIF IMMOBILISE	479 021 €	830 088 €	- €	- €	1 309 108 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

ANNEE 2019

	Au Début D'exercice	Augmentation	Virement Interne	Diminution	En Fin d'exercice
Amortissement Brevets	- €	- €	- €	- €	- €
Amort Immobilisations Incorporelles	17 479 €	14 439 €	- €	- €	31 918 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 479 €	14 439 €	- €	- €	31 918 €
Amort Installations techniques, matériel et outillage indus.	129 394 €	125 560 €	- €	- €	254 954 €
Amort Installations générales, agencements aménagements	32 €	118 €	- €	- €	150 €
Amort Autres Immobilisation Corporelles	81 €	311 €	- €	- €	392 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	129 507 €	125 989 €	- €	- €	255 496 €
Amort Immobilisations Financieres	- €	- €	- €	- €	- €
AMORTISSEMENT TOTAL DES IMMOBILISATIONS	146 986 €	140 428 €	- €	- €	287 414 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS

ETAT DES CREANCES

ANNEE 2019

	MONTANT Brut	Echeances à Moins 1 An	Echeances à Plus 1 An
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Creances clients et comptes rattachés	524 734 €	524 734 €	- €
Autres Creances	413 846 €	413 846 €	- €
Charges constatées d'avance	38 018 €	38 018 €	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	976 598 €	976 598 €	- €
TOTAL DES CREANCES	976 598 €	976 598 €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS

ETAT DES DETTES

ANNEE 2019

	MONTANT	Echeances à	Echeances à	Echeances à
	Brut	Moins 1 An	Plus 1 An	Plus 5 ans
Emprunts et dette financiere	468 705 €	468 705 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	851 676 €	851 676 €	- €	- €
Dettes Fiscales et sociales	232 839 €	232 839 €	- €	- €
Autres dettes	- €	- €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €	- €
TOTAL	1 553 221 €	1 553 221 €	- €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS	
CHARGES A PAYER DETAIL	ANNEE 2019
	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	523 956 €
TOTAL CHARGES A PAYER	523 956 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS
PROVISIONS
ANNEE 2019

	Dotations Exercice	Reprises exercice Utilisée	Reprises exercice non utilisé	Provisions fin exercice
Provision Conges Payes	8 130 €	- €	- €	- €
Charges sur Conges Payés	2 194 €	- €	- €	- €
Provision Taxe apprentissage	- €	- €	- €	- €
Provision Formation Professionnelle Continue	329 €	- €	- €	- €
Provision CVAE	2 918 €	- €	- €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros · RCS CRETEIL 810 565 101 · SIRET 81056510100021 CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS

CHARGES CONSTATEES AVANCE

ANNEE 2019

	Charges Exploitation	Charges Financieres	Charges Exception.
Total Charges Exploitation	1 360 280 €	- €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros RCS CRETEIL 810 565 101 SIRET 81056510100021 CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

ANNEE 2019

	Charges Exploitation	Charges Financieres	Charges Exception.
Produits constatées d'avance	- €	- €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS	
PRODUITS A RECEVOIR	ANNEE 2019
	Montant
Clients Factures à Etablir	1 725 €

Société par action simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Zone artisanale de la Tuilerie - 12 Allée de la tuilerie
94440 MAROLLES EN BRIE

N°810 565 101 RCS de CRETEIL

*Certifié conforme
à l'original*

PHILIA AVOCATS
Sarah MINCEL
Avocat au Barreau de Paris
29 Avenue Georges Mandel 75016 PARIS
01 87 39 09 89
s.mincel@philia-avocats.com

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU «25 janvier 2021 »**

Le « 25 janvier 2021 », à « 11 Heures »,

La société NUTTENS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 711 000 euros ayant son siège social 12 Allée de la Tuilerie – ZAC de la Tuilerie 94440 MAROLLES EN BRIE, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 843 627 092.

Représentée par son Président Monsieur Vincent Nuttens.

En présence du Président.

En présence du Commissaire aux Comptes titulaire de la Société.

I- A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Vincent Nuttens, Président de la Société, a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat de l'exercice
- Changement de présidence
- Fixation de la rémunération du nouveau Président

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du CGI, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 476 048,26 euros en totalité au compte « report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation :

- Le compte « report à nouveau » s'élève à 651 675,67 euros,
- Les capitaux propres sont de 815 295,19 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Vincent Nuttens de son mandat de Président à effet ce jour, et décide de nommer en qualité de Président : La société NUTTENS, société par actions simplifiée, 12 Allée de la Tuilerie – ZAC de la Tuilerie 94440 MAROLLES EN BRIE, RCS CRETEIL 843 627 092.

La société NUTTENS sera représentée par son Président.

Elle est désignée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de la quatrième décision, l'associé unique décide de fixer la rémunération de la société NUTTENS en tant que Président, à la somme annuelle de 125 000€ HT.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par :

L'associé unique, la société NUTTENS
Représentée par son Président Monsieur Vincent Nuttens

3D MEDICAL
12, la Tuilerie - 94440 Marolles-en-brie Fr
SIRET 810 565 101 00023 - FR 84

Signature numérique de
NUTTENS
Date : 2021.01.25 19:39:21
+01'00'

NUTTENS SAS
12, la Tuilerie - 94440 Marolles-en-brie Fr
SIRET 843 627 092 00011 - FR 65

Le nouveau Président, la société NUTTENS¹
Représentée par son Président, Monsieur Vincent Nuttens

3D MEDICAL
12, la Tuilerie - 94440 Marolles-en-brie Fr
SIRET 810 565 101 00023 - FR 84

Signature numérique de
NUTTENS
Date : 2021.01.25 19:39:35
+01'00'

NUTTENS SAS
12, la Tuilerie - 94440 Marolles-en-brie Fr
SIRET 843 627 092 00011 - FR 65

¹ Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de président ».